

Produit

SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024) (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400QFG1- Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/07/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024), organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Classification AMF : Fonds à formule

Durée : Ce produit arrive à échéance le 13 décembre 2032 (la « Date d'échéance ») en l'absence de remboursement anticipé.

Objectifs : La formule du Fonds SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024) est construite pour une durée de 8 ans maximum à compter du 13 décembre 2024.

La société Amundi Finance garantit au FCP SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024) la formule décrite ci-dessous. Cette formule est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice **S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement** ("l'Indice"), composé de 50 entreprises européennes de l'univers S&P Eurozone Large Cap visant à participer à la décarbonation dans la zone euro et à encourager la transition vers une économie moins émettrice de gaz à effet de serre. L'Indice est calculé à partir de données fournies par plusieurs entités : S&P Global Trucost Limited, Sustainalytics et RepRisk⁽¹⁾. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes, nets des retenues à la source, versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3.75 % par an.

En année 2, 4, 6 ou 8, si la performance⁽²⁾ de l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

La Valeur Liquidative Finale⁽³⁾ est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée) augmentée d'un gain fixe⁽⁵⁾ de 7,00% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁶⁾.

Si, en année 8, la performance⁽²⁾ de l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾ est négative:

La Valeur Liquidative Finale⁽³⁾ est alors égale à :

- si l'Indice a baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, qui sera alors d'au moins 40% ;
- si l'Indice a baissé de moins de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ (hors frais d'entrée).

Le fonds est géré de manière indiciaire par rapport à l'Indice par le biais d'une réplique directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale⁽²⁾ et en restant par la suite à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Toutefois, le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés. En outre, avant les Dates de Constatation Initiales, le fonds adoptera une gestion de profil monétaire et ne sera pas nécessairement investi dans les actions de l'Indice.

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Dicolosure"). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La Société de Gestion compensera les gaz à effet de serre (GES) émis par les sociétés détenues par le Fonds. Cette compensation sera effectuée via l'annulation de crédits carbone volontaires vérifiés préalablement acquis par la Société de Gestion et adossés à des projets permettant de séquestrer ou d'éviter des émissions de CO2. La compensation de l'empreinte carbone du FCP est considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compensera pas ses propres émissions de GES ni les émissions de GES liées aux contrats financiers détenus par le Fonds.

Avantages de la formule

- Si, à une date anniversaire à 2, 4, 6 ou 8 ans, la performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾ est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe⁽⁵⁾ de 7% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁶⁾
- Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la performance à 8 ans⁽²⁾ de l'Indice est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie le 13 décembre 2032 de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾

Inconvénients de la formule

- Le capital n'est pas garanti
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans, selon l'évolution de l'Indice.
- Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la Valeur Liquidative Finale⁽³⁾
- Le gain fixe est limité à 7% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁶⁾, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽²⁾, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽⁴⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en capital qui sera alors d'au moins 40%.
- L'Indice est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75% par an. Si les dividendes distribués, nets des retenues à la source, sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice classique dividendes non réinvestis.
- Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer défavorablement en cours de vie du produit.

SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024) est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unités de compte.

Vous trouverez des illustrations de la formule dans le prospectus du fonds.

(1) Des détails sur chacune de ces entités et leurs rôles sont fournis dans le Prospectus du Fonds.

(2) Définition précise au paragraphe « Description de la formule » dans le Prospectus du Fonds.

(3) Le fonds étant investi en actions de l'indice, la date de Valeur Liquidative Finale pourrait être décalée en cas d'impossibilité de vendre les actions en portefeuille (perturbation du marché).

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis.

- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est acheté dès la première date possible : 11/12/2026	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	599.81 €	1 274.15 €
Incidence des coûts annuels*	3.09%	1.63%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,38% avant déduction des coûts et de -0,25% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1% de votre investissement avant qu'il ne soit payé	98 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0.87% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	85 €
Coûts de Transaction	2.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces frais sont majoritairement prélevés la première année.	240 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans, qui correspond à l'échéance du produit maximale du produit, si aucun événement de remboursement anticipé automatique n'a eu lieu.

Le Fonds est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du produit des coûts de sortie peuvent s'appliquer et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être affecté de façon négative. Veuillez vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus SELECTION EURO CLIMAT (SEPTEMBRE 2024) pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, le règlement, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr ou www.ca-sicavetfcp.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.